



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION LES ROIS VAGABONDS POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 22
FEVRIER 2019**

**DÉCISION N° AU-19-026
EN DATE DU 15 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Les Rois Vagabonds, représentée par Madame Stéphanie Torrens, dont le siège social est situé 7, rue de la Langouette – 39 150 Chaux des Crotenay – pour l'organisation du spectacle « Les Rois Vagabonds – Concerto pour deux clowns », le vendredi 22 février 2019, dont le coût total est fixé à 6 421,29 € (six mille quatre cent vingt et un euros et vingt neuf centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Les Rois Vagabonds, représentée par Madame Stéphanie Torrens, dont le siège social est situé 7, rue de la Langouette – 39 150 Chaux des Crotenay – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Les Rois Vagabonds – Concerto pour deux clowns », le vendredi 22 février 2019, dont le coût total est fixé à 6 421,29 € (six mille quatre cent vingt et un euros et vingt neuf centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190115-lmc1H5937H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/01/2019 Date de Publication : 15/01/2019
